

FCP de droit français

**QUADRIGE EUROPE
MIDCAPS**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : INOCAP Gestion SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG AUDIT**

INOCAP Gestion SAS - 19, rue de prony - 75017 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	17
7. Annexe (s)	36
Caractéristiques de l'OPC (suite)	37
Information SFDR	39



Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part C : FR0013072097

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieure à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au-dessus du seuil de 10 milliards pendant la période de détention du titre. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement. À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers.

Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure

que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance, ...

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris. Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Modification en cours de vie

Au cours de l'année 2022, aucune modification substantielle n'a été apportée sur la stratégie et/ou les spécificités de l'OPCVM.

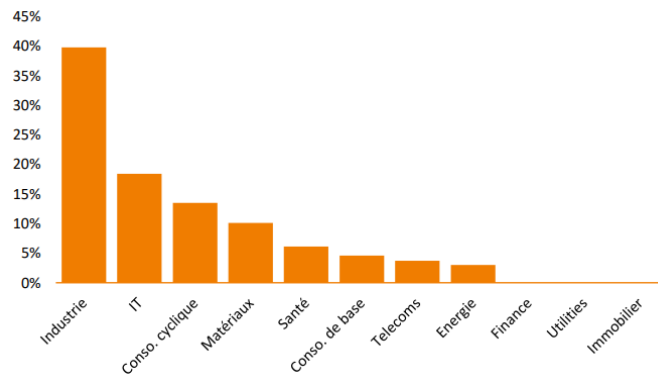
3. RAPPORT DE GESTION

Rapport Annuel – 2022 – Quadrige Europe Midcaps

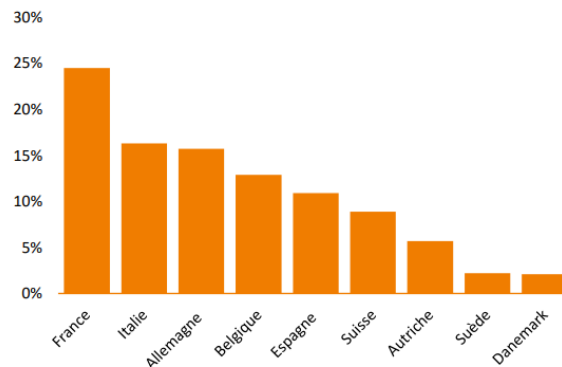
10 premières positions du fonds Quadrige Europe Midcaps au 30/12/2022 :

- Dermapharm | 6,35%
- Barco | 5,98%
- Fila | 5,14%
- Montana Aerospace | 5,08%
- Teamviewer | 4,85%
- Gestamp | 4,84%
- Piaggio | 4,74%
- BFF Bank | 4,56%
- Allfunds | 4,03%
- Imerys | 3,87%

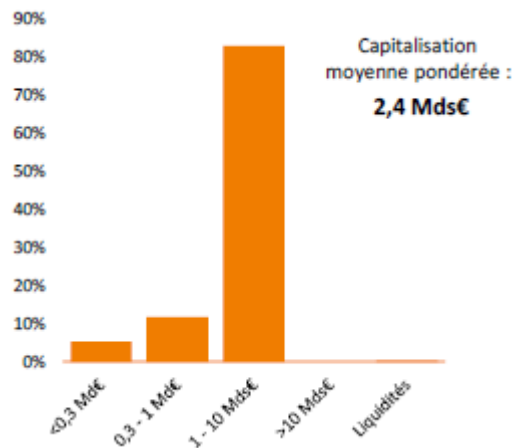
Répartition Sectorielle du Fonds Quadrige Europe Midcaps au 30/12/2022 :



Répartition du fonds Quadrige Europe Midcaps par pays au 30/12/2022 :



Répartition du fonds Quadrige Europe Midcaps par capitalisation boursière au 30/12/2022 :



Evolution de la capitalisation moyenne pondérée du fonds Quadrige Europe Midcaps au cours de l'exercice 2022 :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Capi. Moyenne en Mds €	2,7	2,6	3,0	3,1	3,2	3,1	2,9	2,5	2,7	2,7	2,7	2,4

Données fin de mois

Evolution du taux d'exposition action du fonds Quadrige Europe Midcaps au cours de l'exercice 2022 :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Taux d'exposition	97,9%	95,0%	90,5%	94,9%	92,4%	94,7%	93,8%	98,1%	99,1%	92,4%	99,3%	99,7%

Données fin de mois

Le fonds Quadrige Europe Midcaps au 30/12/2022 a une exposition de 90,6% aux titres éligibles au PEA.

Sur l'ensemble de l'année 2022 Quadrige Europe Midcaps enregistre une performance de -14,12% pour la part C, -13,07% pour la part I et -12,88% pour la part E en comparaison à l'indicateur de référence (MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis) qui a enregistré une performance de -17,11%.

Au 30 décembre 2022, la valeur liquidative de la part C s'établit à 167,48€. Celle de la part I est 114 955,10€ et enfin la valeur liquidative de la part E s'établit à 1 527 736,54€.

L'actif net de Quadrige Europe Midcaps s'établit à 111,58 M€ à la fin de l'exercice 2022.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de Quadrige Europe Midcaps sur l'année 2022.

Part C :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
VL part C	188,30	178,94	166,67	169,23	166,53	157,18	168,05	159,86	146,93	158,61	168,92	167,48
Actif net en M€	39,21	37,09	34,07	34,19	33,61	31,41	31,34	29,92	27,36	29,70	31,74	31,57

Données fin de mois

Part I :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
VL part I	127804,24	121589,50	113364,45	115220,52	113497,47	107236,24	114638,51	109143,47	100543,72	108649,10	115825,69	114955,1
Actif net en M€	3,03	2,79	2,38	2,43	2,39	2,26	2,43	2,42	2,12	2,29	2,44	2,17

Données fin de mois

Part E :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
VL part E	1694958,96	1613011,74	1504153,29	1529023,28	1506421,78	1423552,07	1521766,61	1448427,24	1335545,18	1443455,97	1539053,55	1527736,54
Actif net en M€	86,36	82,19	76,64	77,91	76,75	72,53	77,54	73,80	68,05	73,55	78,42	77,84

Données fin de mois

Barco (+20%*), spécialiste incontournable des solutions de visualisation et d'affichage qui bénéficie de positions de leader mondial sur l'ensemble des niches d'activités qu'il adresse telles que les vidéoprojecteurs de cinéma, les solutions de travail collaboratif en entreprises, avec sa solution ClickShare dédiée aux salles de réunion, et l'imagerie médicale de radiographie et de chirurgie. Barco accélère le momentum de ses activités en relevant désormais ses attentes de croissance pour 2022 au-delà de +25%. Disposant d'un excédent de trésorerie net de plus de 200m d'€ et fort du travail entrepris sur son excellence opérationnelle, les perspectives pour 2023 nous semblent prometteuses. Etats comprend des véhicules blindés tactiques roulants et chenillés, des armes et des munitions conventionnelles ainsi que des solutions électroniques de défense. Acteur indispensable à la souveraineté de l'Allemagne qui vise à devenir la 1^{ère} armée d'Europe, le pays vient d'inscrire dans sa constitution une hausse sensible de ses investissements pour atteindre au minimum 2% de son PIB chaque année. Ainsi, Rheinmentall dispose désormais, à la différence de la dernière décennie, d'une meilleure visibilité puisque la société espère profiter de cette décision du gouvernement allemand, notamment sur les 5 prochaines années. Le consensus attend une croissance moyenne des profits qui pourrait excéder +15% alors même que la valorisation du titre est toujours inférieure à 8x le résultat opérationnel. Le 16 septembre dernier, le Directeur Général du groupe et son Directeur Financier ont acheté à nouveau pour plus de 300k€ de titres.

Verallia (+2,3%*), leader européen et 3ème producteur mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires. Avec 32 usines verrières, 4 usines de décor et 9 centres de traitement du calcin dans 11 pays, il produit plus de 16 milliards de bouteilles et pots en verre chaque année pour fournir environ 10 000 entreprises, à la fois des producteurs familiaux locaux et des grandes marques internationales. Compte tenu de son rôle clé au sein de l'industrie verrière, le groupe investit en moyenne jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires dans son outil de production avec la volonté d'accélérer la transition vers un emballage durable et de réduire ses émissions de CO2 bien au-delà de ses concurrents. Profitant d'un important « pricing power » et d'une politique de couverture sur les prix de l'énergie qui le différencie sensiblement de ses concurrents, la société bénéficie d'une solide visibilité sur ses activités et notamment sur l'équilibre offre / demande.

A contrario, certaines convictions ont contribué négativement à la performance du fonds :

Dermapharm (-58%*), spécialiste de la production et du développement de produits pharmaceutiques de niche non régulés. Son chiffre d'affaires est d'environ 1 Md€ et il emploie plus de 2500 salariés. Sur l'essentiel de ses produits, Dermapharm bénéficie localement de solides parts de marché, en croissance, notamment dans les domaines des vitamines, de la dermatologie et des corticoïdes. L'innovation permanente sur ses produits de marque constitue chaque année un moteur sensible de sa croissance organique, en moyenne supérieure à +4% historiquement. Fort d'un actionnariat familial, qui s'est d'ailleurs renforcé il y a plusieurs semaines pour un montant d'environ 55 M€, et d'une équipe de direction en place depuis plus de 10 ans, Dermapharm s'appuie sur une grande efficacité industrielle, notamment sur son principal site de production, situé à Brehna dans la région de Leipzig, que nous avons visité en novembre dernier. Sa récente acquisition du français Arkopharma, qui réalise environ 200 M€ de chiffre d'affaires, devrait selon nous permettre au groupe d'ouvrir un nouveau chapitre avec de nouvelles perspectives hors de ses frontières, notamment par la concrétisation dès 2023 de sensibles synergies de ventes. Celles-ci pourraient être dévoilées lors de sa publication annuelle.

Fila (-28,4%*), subit la défiance des investisseurs alors que ses activités devraient profiter d'un solide dynamisme lié à la réouverture des écoles partout dans le monde et alors que sa valorisation affiche un rendement des flux de trésorerie libre de plus de 13%.

Kinopolis (-29,2%*), dont les activités sont historiquement résilientes en période de crise, subit l'aversion au risque des investisseurs alors que la reprise de ses activités s'avère en 2022 moins forte qu'anticipé du fait de décalages de sorties de films blockbuster liés notamment à la poursuite des confinements en Chine. Néanmoins, nous pensons que le couple rendement / risque offert par l'investissement reste toujours attractif du fait d'un rendement de ses flux de trésorerie qui excède 11%.

Montana Aerospace (-57,6%*), qui constitue avec Varta et Aluflexpack, l'un des 3 piliers d'investissement de la holding Montana Tech Components, fondé en 2006, Montana Aerospace est un des principaux fabricants internationaux de composants, d'équipements auxiliaires et de systèmes destinés au marché de l'aéronautique, qui compte parmi ses clients l'ensemble des acteurs incontournables de l'industrie tels que Airbus, Boeing, Bombardier ou encore Embraer. Impacté en 2022, à la fois par les retards de cadence de production de l'industrie, tout comme par la très forte hausse des prix d'énergie, le groupe n'a pas été en mesure de concrétiser sa forte croissance par des effets positifs de levier opérationnel compte tenu d'investissements qui ont été significatifs, au-delà de 10% de son chiffre d'affaires afin justement de finaliser le développement de son maillage industriel. Pour autant, nous estimons que nous approchons d'un point d'inflexion, avec à compter de 2023, la normalisation de ses investissements, puisque l'objectif du groupe est désormais de se concentrer sur les montées en puissance de ses taux d'utilisation sur l'ensemble de ses sites de production qui sont désormais qualifiés par ses clients et par conséquent sur sa capacité à générer des flux de trésorerie libre positifs ! Ainsi, avec des besoins d'investissements désormais derrière lui et fort d'un carnet de commandes de plus de €5bn sur les prochaines années, Montana Aerospace vise à dégager une rentabilité opérationnelle d'environ 14% d'ici 2025 et par conséquent également un désendettement financier qui pourrait permettre d'atteindre un ratio de dette nette sur EBITDA d'environ 1x d'ici 3 ans.

(*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2022)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
RHEINMETALL AG	30 040 393,34	27 195 215,46
SG MONETAIRE PLUS 3D	23 307 489,40	23 866 567,13
SIEGFRIED HOLDING AG-REG	15 710 635,71	18 569 412,93
HELLOFRESH AG	18 687 070,55	15 561 767,95
PUMA SE	16 660 601,34	17 109 477,93
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	17 244 856,87	15 371 340,40
CGG SA	17 769 401,16	13 565 042,27
AMPLIFON	14 292 252,36	14 012 180,77
DERMAPHARM HOLDING SE	17 892 726,84	8 784 002,40
HENSOLDT AG	14 754 154,29	11 900 107,69

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

INOCAP a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet : www.inocapgestion.com.

FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La "politique de vote" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 321-132 et suivants du Règlement Général de l'AMF être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique de vote de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPCVM intègre de manière systématique et simultanément des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Chacun des critères E, S et G fait l'objet d'une analyse dédiée. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises que nous sélectionnons en portefeuille conformément à la stratégie d'investissement de l'OPCVM.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 90,60%.

REMUNERATIONS

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion.

Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 898 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 50 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion.

Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est de 30 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

L'effectif employé pendant l'exercice s'élève à 18 salariés dont 17 cadres.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion
19, rue de prony – 75017 PARIS

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

19, rue de Prony - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE EUROPE MIDCAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 26/04/2023 14:06:56

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	111 255 992,78	131 295 958,07
Actions et valeurs assimilées	111 255 992,78	130 732 484,25
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	111 255 992,78	130 732 484,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		563 473,82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		563 473,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	5 945,04	512 967,73
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 945,04	512 967,73
COMPTES FINANCIERS	1 173 771,96	2 263 315,63
Liquidités	1 173 771,96	2 263 315,63
TOTAL DE L'ACTIF	112 435 709,78	134 072 241,43

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	124 670 887,04	98 953 103,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 642 056,45	34 109 050,81
Résultat de l'exercice (a,b)	552 609,04	-1 316 473,32
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	111 581 439,63	131 745 680,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	854 270,15	2 326 560,45
Opérations de change à terme de devises		
Autres	854 270,15	2 326 560,45
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	112 435 709,78	134 072 241,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 230,53	
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 236 126,74	711 659,86
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 242 357,27	711 659,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	17 367,12	37 533,42
Autres charges financières		
TOTAL (2)	17 367,12	37 533,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 224 990,15	674 126,44
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 657 621,15	1 950 825,59
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	567 369,00	-1 276 699,15
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-14 759,96	-39 774,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	552 609,04	-1 316 473,32

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation.

Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2.40% TTC part C.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.20% TTC part I.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.00% TTC part E.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le seuil de référence, sur l'exercice. La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de la première valorisation de la part C.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode de l'actif indicé. Elle est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui de l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel, en tenant compte du système de High Water Mark décrit ci-dessous. La commission correspond à un pourcentage de la différence positive entre l'actif du Fonds réel et celui de l'indice, appréciée sur la durée de l'exercice comptable.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance du FCP est positive et est supérieure à la performance de l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du FCP et l'indice,

- si, sur l'exercice, la performance du FCP est négative ou inférieure à celle de l'indice, la part variable sera nulle,

- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure à la performance de l'indice calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative,

- dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures,

- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice (dernière valeur liquidative de décembre), que si, à la clôture de cet exercice, la valeur liquidative est strictement supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu à la perception d'une commission de surperformance (principe du high water mark),

- en cas de rachat, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	Capitalisation	Capitalisation
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	131 745 680,98	104 508 869,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 966 410,64	23 751 717,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 364 879,94	-19 683 619,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 605 529,11	46 119 636,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 618 928,45	-12 221 750,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-26 319,12	-19 950,16
Différences de change	-906,79	121 440,18
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 292 515,80	-9 553 963,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 794 771,95	2 497 743,85
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 497 743,85	-12 051 707,02
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	567 369,00	-1 276 699,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	111 581 439,63	131 745 680,98

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 173 771,96	1,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 173 771,96	1,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	5 663 302,45	5,08	2 215 661,71	1,99	2 114 844,56	1,90		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	5 945,04
TOTAL DES CRÉANCES		5 945,04
DETTES		
	Achats à règlement différé	650 609,95
	Frais de gestion fixe	129 405,10
	Frais de gestion variable	1 928,29
	Autres dettes	72 326,81
TOTAL DES DETTES		854 270,15
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-848 325,11

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	36 259,931	6 257 974,76
Parts rachetées durant l'exercice	-49 786,845	-8 216 925,46
Solde net des souscriptions/rachats	-13 526,914	-1 958 950,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	188 514,853	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,95178	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	6,044	708 435,88
Parts rachetées durant l'exercice	-9,850	-1 147 954,48
Solde net des souscriptions/rachats	-3,806	-439 518,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18,844	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	785 199,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1 811,23
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	768 924,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29 241,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	117,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	552 609,04	-1 316 473,32
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	552 609,04	-1 316 473,32

	30/12/2022	31/12/2021
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-158 669,67	-828 810,73
Total	-158 669,67	-828 810,73

	30/12/2022	31/12/2021
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	696 570,96	-462 146,38
Total	696 570,96	-462 146,38

	30/12/2022	31/12/2021
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 707,75	-25 516,21
Total	14 707,75	-25 516,21

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 642 056,45	34 109 050,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-13 642 056,45	34 109 050,81

	30/12/2022	31/12/2021
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 890 160,91	10 288 305,99
Total	-3 890 160,91	10 288 305,99

	30/12/2022	31/12/2021
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 487 439,45	23 046 090,03
Total	-9 487 439,45	23 046 090,03

	30/12/2022	31/12/2021
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-264 456,09	774 654,79
Total	-264 456,09	774 654,79

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	77 247 530,39	104 482 705,23	104 508 869,09	131 745 680,98	111 581 439,63
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C en EUR					
Actif net	28 173 167,15	38 623 368,98	31 099 739,84	39 400 917,75	31 574 329,06
Nombre de titres	253 892,452	266 710,257	192 163,313	202 041,767	188 514,853
Valeur liquidative unitaire	110,96	144,81	161,84	195,01	167,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,67	6,01	16,10	50,92	-20,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,62	-1,18	-2,93	-4,10	-0,84
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E en EUR					
Actif net	47 992 367,47	64 910 187,61	72 970 229,74	89 349 391,02	77 840 896,53
Nombre de titres	49,61721	50,95178	50,95178	50,95178	50,95178
Valeur liquidative unitaire	967 252,44	1 273 953,28	1 432 142,89	1 753 606,86	1 527 736,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4 025,42	52 480,12	142 884,85	452 311,77	-186 204,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-451,58	-468,47	-19 979,70	-9 070,26	13 671,18
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I en EUR					
Actif net	1 081 995,77	949 148,64	438 899,51	2 995 372,21	2 166 214,04
Nombre de titres	14,888	9,888	4,050	22,650	18,844
Valeur liquidative unitaire	72 675,69	95 989,95	108 370,24	132 246,01	114 955,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13 532,51	3 952,22	10 772,18	34 201,09	-14 033,96
Capitalisation unitaire sur résultat	513,94	243,23	-1 058,09	-1 126,54	780,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	188 888	7 087 077,76	6,35
FIELMANN AG	EUR	88 888	3 290 633,76	2,95
HELLOFRESH AG	EUR	118 888	2 440 770,64	2,18
HENSOLDT AG	EUR	118 888	2 627 424,80	2,36
KION GROUP AG	EUR	118 888	3 182 631,76	2,85
RHEINMETALL AG	EUR	18 888	3 514 112,40	3,15
TEAMVIEWER AG	EUR	448 888	5 406 855,96	4,85
TOTAL ALLEMAGNE			27 549 507,08	24,69
AUTRICHE				
DO CO RESTAURANTS	EUR	18 888	1 673 476,80	1,50
TOTAL AUTRICHE			1 673 476,80	1,50
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	288 888	6 667 535,04	5,98
BEKAERT DIVISION	EUR	78 888	2 862 056,64	2,56
DREDGING ENVIRONMENTAL & MAR	EUR	18 888	2 342 112,00	2,10
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	68 888	2 671 476,64	2,39
TOTAL BELGIQUE			14 543 180,32	13,03
DANEMARK				
SIMCORP A/S	DKK	32 888	2 114 844,56	1,90
TOTAL DANEMARK			2 114 844,56	1,90
ESPAGNE				
FLUIDRA SA	EUR	188 888	2 742 653,76	2,46
GESTAMP AUTOMOCION SA	EUR	1 488 888	5 380 841,23	4,82
TOTAL ESPAGNE			8 123 494,99	7,28
FRANCE				
CGG SA	EUR	5 888 888	3 560 421,68	3,19
ELIS	EUR	208 888	2 886 832,16	2,59
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	28 888	2 883 022,40	2,59
IMERYS EX IMETAL	EUR	118 888	4 320 389,92	3,87
LECTRA SA	EUR	58 888	2 072 857,60	1,85
SES IMAGOTAG SA	EUR	11 888	1 450 336,00	1,30
SOPRA STERIA	EUR	18 888	2 666 985,60	2,39
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	118 888	1 744 086,96	1,57
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	88 888	2 815 971,84	2,52
VIRBAC SA	EUR	18 888	4 306 464,00	3,86
TOTAL FRANCE			28 707 368,16	25,73
ITALIE				
BFF BANK SPA	EUR	688 888	5 104 660,08	4,57
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	828 888	5 769 060,48	5,17
PIAGGIO & C SPA	EUR	1 888 888	5 296 441,95	4,75
TOTAL ITALIE			16 170 162,51	14,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	688 888	4 494 994,20	4,03
TOTAL ROYAUME-UNI			4 494 994,20	4,03
SUEDE				
GRANGES AB	SEK	288 888	2 215 661,71	1,98
TOTAL SUEDE			2 215 661,71	1,98
SUISSE				
MONTANA AEROSPACE AG	CHF	388 888	5 663 302,45	5,08
TOTAL SUISSE			5 663 302,45	5,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			111 255 992,78	99,71
TOTAL Actions et valeurs assimilées			111 255 992,78	99,71
Créances			5 945,04	
Dettes			-854 270,15	-0,76
Comptes financiers			1 173 771,96	1,05
Actif net			111 581 439,63	100,00

Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part I	EUR	18,844	114 955,10	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part C	EUR	188 514,853	167,48	
Part QUADRIGE EUROPE MIDCAPS Part E	EUR	50,95178	1 527 736,54	

7. ANNEXE(S)



Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part I : FR0013280906

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieure à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au dessus du seuil de 10 milliards pendant la période de détention du titre. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.

À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers. Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre

d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance,...

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions. Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris.

Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.



Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part E : FR0013382470

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées. Le fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière restera inférieure à 10 milliards d'euros. Le fonds pourra détenir à titre accessoire (10% Maximum) des titres dont la capitalisation à la date du premier investissement était inférieure à 10 milliards d'euros et dont la capitalisation est passée au-dessus du seuil de 10 milliards. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens. Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.

À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers. Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de

controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance,...

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif net sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs,
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions. Affectation du résultat : capitalisation des revenus

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris. Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Quadriga Europe Midcaps

Identifiant d'entité juridique:

969500IXXMYTXII1N632

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **social**: ___%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 50 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.



A travers sa méthodologie de notation ESG interne sur 10 points, le Fonds promeut plusieurs caractéristiques environnementales et sociales :

Aspect Social

-L'impact social produit : Nous pénalisons au sein du scoring ESG, les sociétés agissant dans l'armement conventionnel, le nucléaire militaire, l'alcool, les jeux d'argent et la pornographie.

-Turnover (taux de départ) : Nous valorisons dans notre scoring ESG, les sociétés disposant d'un taux de turnover faible car cela nous semble bien valoriser le sentiment de bien-être des salariés dans l'entreprise.

-Gestion du risque social : Nous portons une attention particulière à l'intégration par les sociétés des risques sociaux et surtout à celles qui s'engagent sur des objectifs chiffrés d'amélioration de ces derniers.

Aspect Environnemental

-Nous pénalisons au sein du scoring ESG, les sociétés agissant dans la production d'électricité thermique, la production de pétrole, le charbon, les raffineries, les acteurs du secteur de la chimie, du ciment et du papier, la construction aéronautique et automobile et enfin, la fabrication de pesticides.

-Emissions de gaz à effet de serre (scope 1+2 / m\$ de chiffre d'affaires) : Nous regardons si les entreprises publient ou non leurs émissions passées et si ces émissions diminuent d'année en année de 3%.

-Gestion du risque environnemental : Nous portons une attention particulière à l'intégration par les sociétés des risques environnementaux et surtout à celles qui s'engagent sur des objectifs chiffrés d'amélioration de ces derniers.

L'OPCVM s'engage à avoir une proportion minimale de 50% d'investissement durable (selon la définition INOCAP Gestion) dans son portefeuille. Investir dans des investissements durables revient à sélectionner des entreprises impliquées dans des activités qui contribuent à un objectif environnemental ou social, tout en ne causant pas un préjudice important à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et respectant des standards minimums de gouvernance. La notation interne INOCAP Gestion prend en compte les implications environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ainsi, nous considérons que l'investissement peut être qualifié de durable dès lors que la société possède une note ESG (selon notre méthodologie interne) supérieure ou égale à 5/10 en n'ayant aucun pilier E, S ou G à aucun point¹.

Une politique d'exclusion a été mise en place pour ne pas investir dans des sociétés qui agissent dans certaines activités controversées.

En effet, sont exclues des investissements de Quadrige Europe Midcaps en amont de la constitution du portefeuille les entreprises opérant dans le charbon, et ce dès le premier euro de chiffre d'affaires réalisé et validé annuellement par le document

¹ Aucun point impliquant une note de zéro (0) sur un des piliers E, S et/ou G



de référence. Par opération, INOCAP Gestion prend en compte les activités de production et d'extraction, traitement, commercialisation, financement ou transport du charbon, ou toute autre activité qui constituerait un service essentiel pour le développement de ces activités.

Nous excluons aussi les sociétés agissant dans les armes controversées ou le tabac dès lors que l'activité représente plus de 5% de son chiffre d'affaires.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Dans notre méthodologie de notation interne :

L'analyse ESG des sociétés est réalisée grâce aux données fournies par notre prestataire de données extra-financières MSCI ESG Research et par consultation des rapports annuels, documents d'enregistrement ou rapports de développement durable.

Nous accordons ensuite une note sur 10 points :

- 4 points accordés à la gouvernance,
- 3 points à l'environnement et
- 3 points sur l'aspect social.

De plus, dans le cadre du label ISR, nous communiquons sur des indicateurs extra-financiers qui reposent sur des critères de notre notation interne.

Pour la mesure d'impact environnemental, nous souhaitons avoir un portefeuille moins exposé à des entreprises considérées comme polluantes ou très émettrices de CO2 par rapport à son univers d'investissement de référence c'est-à-dire qu'il faut que la moyenne pondérée des tonnes de CO2 (Scope 1 & 2) par Million de chiffre d'affaires en \$ du portefeuille, soit inférieure à la moyenne équipondérée des tonnes de CO2 (Scope 1 & 2) par million de chiffre d'affaires en \$ de l'univers de référence.

Pour la mesure d'impact social, INOCAP Gestion met en exergue le taux de turnover. En effet, nous voulons que le taux de turnover moyen pondéré du portefeuille soit inférieur à l'univers de l'OPCVM en question. Le turnover est un indicateur important puisqu'il est perçu comme le révélateur de climat social (peu de départs, dans notre cas, signifie un bien-être dans l'entreprise).

Concernant la Gouvernance, nous avons mis en exergue comme indicateur d'impact, l'indépendance des conseils d'administration ou de surveillance. Nous désirons que le portefeuille de l'OPCVM soit constitué de sociétés avec le pourcentage d'indépendance le plus haut possible par rapport à son univers d'investissement. L'indépendance permet un contrepois dans les décisions stratégiques d'une entreprise et est souvent considéré comme un enjeu de légitimité.

Enfin, pour le critère des Droits de l'Homme, nous souhaitons que le portefeuille de l'OPCVM possède moins de valeurs ayant connu des controverses très sévères en nombre que son universon correspondant.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

En promouvant des caractéristiques environnementales et sociales fortes, l'OPCVM Quadrige Europe Midcaps s'engage à investir au moins 50% de son actif dans des investissements durables, c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxonomie environnementale européenne), tout en respectant les autres objectifs durables et en respectant des normes fortes relatives à la gouvernance.

Selon la taxonomie, pour qu'une activité soit considérée comme durable, elle doit correspondre à l'un de ces 6 critères :

- L'adaptation au changement climatique
- L'atténuation du réchauffement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques
- La transition vers une économie circulaire
- Le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité des écosystèmes

L'éligibilité des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxonomie de l'UE est identifiée et évaluée pour autant que les données soient disponibles et de qualité puis par la suite nous analyserons l'alignement à la taxonomie de ces activités.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le Fonds s'engage à ce que les investissements réalisés n'aient pas d'incidence significativement négatives sur un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux. Pour ce faire, l'ensemble des émetteurs qualifiés d'investissement durable vont être analysés grâce à 14 indicateurs obligatoires et 2 optionnels sur des aspects environnementaux et sociaux :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES
	2. Empreinte carbone
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
	4. Exposition des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
	5. Part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

INDICATEUR CLIMATIQUE SUPPLEMENTAIRE SELECTIONNE

Eau, déchets et autres matières	15. Ratio de déchets non recyclés
--	-----------------------------------

INDICATEUR SOCIAL SUPPLEMENTAIRE SELECTIONNE

Questions sociales et de personnel	16. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
---	---

--- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les principales incidences négatives des sociétés en portefeuille vont être analysées et prises en compte au moment de la décision d'investissement, afin notamment de

s'assurer que les émetteurs n'ont pas une contribution négative significative sur les aspects environnementaux et sociaux.

— — — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est validé au travers d'un questionnaire soumis à chaque société. C'est une donnée qui est ensuite validée par la consultation des documents d'enregistrement ou rapports annuels.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon les facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille.

L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité. Le Fonds est classé dans la catégorie AMF « Actions des pays de l'Union Européenne ». La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité de maintien des prix...) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance de l'activité et rentabilité...) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement. À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers.

Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du Fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :

- Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, ...
- Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, ...
- Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance, ...

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés, pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent :

- Taux d'analyse ESG du portefeuille qui doit être supérieur à 90%
- Taux d'exclusion des 20% des sociétés de l'univers d'investissement les moins bien notées extra-financièrement.
- Exclusion des entreprises en portefeuille qui réalisent du chiffre d'affaires dans le charbon et au moins 5% de chiffre d'affaires dans les armes controversées et le tabac.
- Proportion minimale des investissements du produit financier utilisés pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier en vertu des éléments contraignants de la stratégie d'investissement : 80%
- Proportion minimale d'investissements durables du produit financier lorsque celui-ci vise à réaliser des investissements durables : 50%
- Finalité de la proportion restante des investissements du produit financier y compris une description de toute garantie environnementale ou sociale minimale : il s'agit de la proportion maximale de 20% restante pouvant être investie en produit monétaire et/ou cash pour permettre au fonds de gérer notamment les rachats.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

Les contraintes d'investissement du Fonds conduisent à une exclusion à minima de 20% de l'univers d'investissement (dernier quintile de la notation de l'univers d'investissement du Fonds).

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?**

A travers notre notation ESG, nous évaluons les aspects de gouvernance sur un scoring de 4 points sur 10 par rapport à la notation globale :

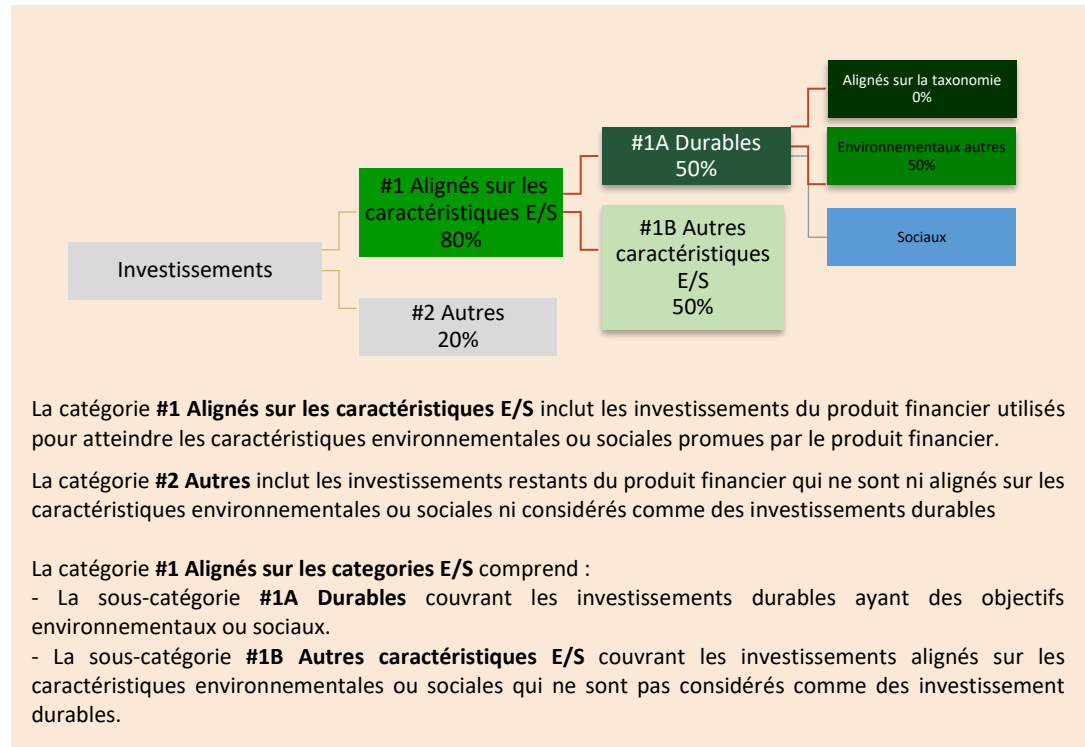
- 1/Séparation Président / Directeur Général
- 2/Indépendance du conseil d'administration ou de surveillance
- 3/Comité d'audit indépendant
- 4/Politique anti-corruption officielle

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

La répartition prévue du produit financier se décompose comme ci-dessous :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les catégories E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les proportions indiquées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Non applicable.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **Des dépenses d'exploitation (Opex)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

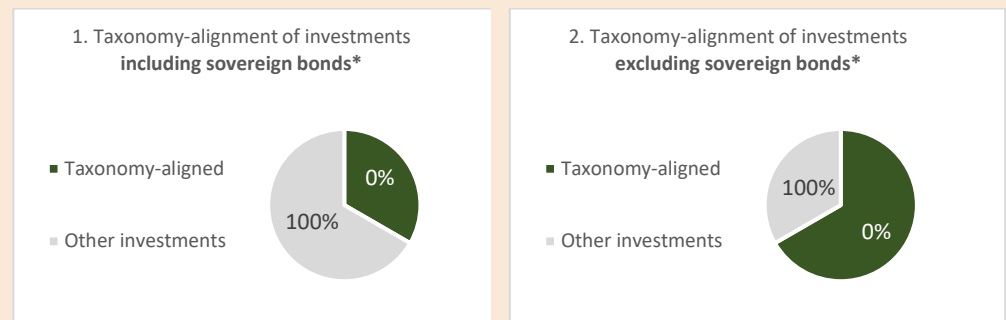


Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

Les données sur l'alignement sur la taxinomie de l'UE ne sont pas encore suffisamment disponibles. Cette situation sera amenée à évoluer dans le temps .

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

L'OPCVM n'a pas à ce jour d'objectif sur une part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes.



● Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'OPCVM investira une part minimale de 50% sur des investissements durables ayant un objectif environnemental.

Ces investissements durables pourraient ne pas être alignés sur la taxinomie de l'UE.



● Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM n'a pas à ce jour d'objectif chiffré sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.

Par ailleurs, notre méthodologie interne de classification d'un investissement en investissement durable prend en compte à la fois l'aspect social, environnemental et de bonne gouvernance .

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres» qui peuvent représenter un maximum de 20% du portefeuille de l'OPCVM sont les positions :

- en cash
- en Fonds monétaires
- ou pour toute société n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de données extrafinancières non disponibles ou non complètes



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?**

Non applicable

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet

<https://www.inocapgestion.com/fr/demarche-responsable/>

<https://www.inocapgestion.com/fr/gamme-quadrige/quadrige-europe/>